



CLASSIQUES  
GARNIER

UBÉDA (Nathalie), « Conclusion de la première partie », *L'Armée américaine sur la Côte d'Azur. Repos et démonstration de puissance (1917-1967)*, p. 159-159

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-16062-5.p.0159](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-16062-5.p.0159)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2023. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Ainsi, par trois fois, la mise en place, par l'armée américaine, de structures ou de dispositifs récréatifs à disposition de ses *sammies*, *restees* et marins se justifie par une volonté de ménager le moral des troupes, et se double d'une volonté d'affirmation de la puissance des États-Unis : puissance morale, économique, politique, idéologique et même culturelle. Cet enjeu de puissance prend de l'ampleur à partir de 1945, et semble totalement l'emporter sur celui du repos durant les escales de la VI<sup>e</sup> flotte. La dimension morale, omniprésente en 1918, laisse place à des préoccupations plus politiques et économiques en 1945. La guerre froide impose sa dimension idéologique que les marins ont pour mission de porter en *good will ambassadors*. En dépit des désaccords ponctuels, nous assistons également à trois reprises à la coopération des autorités locales dans cette mise en place, toutes animées par le souci soit de relancer le tourisme (1918-1919 et 1944-1946), soit de l'alimenter (années 50 et 60). Sur ce point, les plus grands espoirs se manifestent à la sortie du premier conflit mondial. En 1945, l'état d'esprit des populations à l'égard de l'armée américaine, plus ambivalent, et les conditions politiques locales plus complexes, contrebalancent l'enthousiasme des professionnels du tourisme face à l'idée d'installer une zone de permission. Cependant, la préfecture des Alpes-Maritimes joue un rôle fondamental, tant dans la mise en place des centres de permission, que dans la facilitation des rapports avec les Alliés, lesquels s'avèrent, en 1944-1945, à la fois plus difficiles et plus étroits qu'en 1918-1919. À chaque période, la presse et les professionnels du tourisme participent à la promotion de ce genre si particulier que représente le tourisme militaire, avec pour argumentaire central l'espoir que ces soldats reviendront plus tard avec leurs familles.